

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 29 septembre 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi six octobre à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Nicolas JOYAU, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 45

Etaient présents :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : Mme BARILLON Brigitte, M. BEAUGÉ Christophe, M. BERTHAUX Thierry, Mme BOSQUER Catherine, M. BOURGUIGNON Michel, Mme COLLET Céline, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. DEROO Fabrice, M. GODEFROY Bruno, M. GRIPPON Marc, M. JOYAU Nicolas, Mme LAMY Anne-Marie, M. LECERF Marc, M. MAUGER Didier, M. SIX Jean-Claude, M. TARDIF David, M. VINCENT Daniel.

Délégués suppléants : M. DUBOST Emmanuel, M. FORESTIER Laurent, M. JURASCHEK Jean-François, M. SAVARY Lucas.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme Nathalie MAHÉRAULT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. BOSMEL Éric, M. HOTTELART Laurent, M. RENAUD Sébastien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. BENARD Jean-Claude, M. CAREL Clément, M. CHEDEVILLE Daniel, M. COOL Etienne, M. DESHAYES Daniel, Mme ZEYMES Nathalie.

Délégué suppléant : M. BOURGUAIS Jean-Paul, M. TISSIER Jean-Pierre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : M. CICHETTI Bertrand, Mme DUBOS Annie, M. GERMAIN Patrice, M. PICODOT Géry.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : M. CAILLOUET Michel, M. DELILE Éric, M. MAUNOURY Hervé.

SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires : M. BOUJRAD Abderrahman, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MARTIN Gérard.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Délégués titulaires : M. Jacques-Yves OUIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. LANDREIN Philippe.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER : M. AUBERT Grégory, M. BONNE Cyrille, M. CHAPPERON Christophe, M. COUTANCEAU Bruno, M. DEGOULET Roger, M. JEANNE Cédric, Mme LEPETIT Emmanuelle, M. LEPRUN Frédéric, M. LIZORET Didier, M. MATA Laurent, M. POTTIER Marc, M. RENOUF Thierry, M. SIMAR Olivier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE : Mme ONRAED Isabelle.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE : M. BUFFETRILLE Alain.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE : M. COLAS Richard, Mme COTTRON, M. GROULT Pascal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE : Mme LEMARCHAND Hélène.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES : Mme Céline FOUREZ, Mme Magali LONCLE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON : M. JUS Frédéric, Mme MOSTIER Sylvie.

Etaient absents (délégués titulaires) :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER : Mme AUBERT, Mme BROHIER Marie, M. DE WINTER Damien, M. DUBAS Jean-Pierre, M. ESCACH Nicolas.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE : Mme AUGÉ Geneviève.



18. FINANCES – EXERCICE 2027 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Les Syndicats intercommunaux comprenant une commune de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires. Ce débat doit impérativement se tenir dans un délai maximum de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif.

Pour répondre à cette obligation, le président soumet les orientations budgétaires qui pourraient être retenues pour l'exercice 2027.

Le budget 2026 était élaboré sur une base de 108 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles intégrant l'adhésion de Pays de Falaise, Val ès Dunes, Cingal Suisse Normande et le SMICTOM de la Bruyère.

Le tonnage prévisionnel au 31 décembre 2026 est à ce jour de 107 100 tonnes.

En raison de la poursuite des actions de sensibilisation à la réduction et au tri, et de l'obligation du tri à la source des déchets alimentaires, le budget 2027 pourrait être élaboré sur une base d'environ 106 500 tonnes de déchets ménagers incinérés se décomposant comme suit :

- 95 300 tonnes pour les adhérents historiques
- 11 200 tonnes pour les nouveaux apporteurs (depuis le 1^{ER} janvier 2025)

En fonctionnement :

1. Pour l'activité "Incinération" (qui compte également l'activité « Prévention ») :

Le Budget Primitif 2027 devra intégrer les points suivants :

- La hausse de la rémunération du délégataire SIRAC en lien avec la révision contractuelle des prix ;
- L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à 17,00 € en 2027 :

	2025	2026	2027
En €/tonne	15	16	17

A noter qu'une évolution réglementaire européenne est actuellement en cours avec la proposition de la Commission européenne d'intégrer les unités de valorisation énergétique (UVE) au marché carbone européen (EU ETS). À terme, les émissions de CO₂ d'origine fossile, principalement liées à l'incinération des plastiques, pourraient être soumises à l'achat de quotas carbone. Une entrée en vigueur progressive est envisagée entre 2031 et 2034. Le coût associé à cette taxation carbone pourrait ainsi dépasser, dès 2030, le montant de la TGAP applicable à l'incinération (20 €/t). Dans ce contexte, la prévention des déchets, l'amélioration du tri et le développement du recyclage des emballages plastiques présentent un intérêt économique renforcé ;

- Une hausse des crédits alloués à la prévention des déchets avec 265 000 € (hors frais de personnel).
- La poursuite de l'accompagnement des groupements adhérents dans l'obligation de tri à la source des biodéchets avec la prolongation des 4 maitres composteurs en contrat de projet (sans soutien ADEME) sur 2027 et 2028.
- Taxe sur les déchets réceptionnés dans les installations de stockage ou d'incinération de déchets ménagers, à hauteur de 2€/tonne.

Pour mémoire, à la suite des demandes d'adhésion au SYVEDAC, il était convenu de majorer la contribution pour le traitement et la valorisation des ordures ménagères de + 10€ HT par tonne pendant 5 ans, soit :

- Pays de Falaise et Val ès Dunes : + 10€ de 2025 à 2029 ;
- Cingal Suisse Normande (16 communes) et SMICTOM de la Bruyère (25 communes) : + 10€ de 2026 à 2030.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026



Pour l'année 2027, il est proposé les contributions suivantes prenant en compte la hausse de la TGAP et taxe déchets (TVA à 5,5%) :

- 112 € HT par tonne pour les adhérents historiques ;
- 122 € HT par tonne pour les adhérents Pays de Falaise, Val ès Dunes, Cingal Suisse Normande (16 Communes) et SMICTOM de la Bruyère (25 Communes).

Dans cette contribution sont compris les frais intercalaires liées aux emprunts pour la 3^{ème} ligne. Ce montant s'élève à 0,15 euros par habitant. La moitié de ce montant sera pris en charge par le SEROC tel que défini dans la convention de coopération public/ public.

2. Pour l'activité "Tri et valorisation des collectes sélectives" :

Pour rappel, le montant total des recettes perçues pour le recyclage des emballages ménagers et papier (soutiens CITEO à la tonne triée et revente des matériaux), sont d'abord minorées des charges du Syndicat liées au tri (factures des prestations de tri, charges de personnel, dépenses de communication).

Le solde est réparti comme suit :

- Si la soulte est une charge, elle est répartie entre l'ensemble des groupements et appelée par le Syndicat ;
- Si la soulte est une subvention, elle est entièrement reversée aux groupements.

Le solde lié à l'exercice 2026 intervenant en 2027 sera une subvention et sera reversée auprès de chaque adhérent du Syndicat en 2026 (tendance à confirmer selon l'évolution des cours de matériaux d'ici fin 2026).

3. Pour l'activité "Traitement des déchets verts" et "déchets alimentaires" :

Depuis le 1^{er} avril 2026, de nouveaux marchés interviennent pour le traitement des déchets verts et des déchets alimentaires.

La contribution des groupements membres du SYVEDAC était fixée à 33 € HT/tonne de résidus de jardin traitée par compostage en 2026. Il est proposé 33,50 € HT/tonne traitée par compostage en 2027 (montant à confirmer lors du vote du BP 2027).

Pour le traitement des déchets alimentaires, il est proposé un montant de contribution, de 89,50 € HT/tonne en 2027 (montant à confirmer lors du vote du BP 2027). Pour mémoire, en 2026, le montant de la contribution était de 77 € HT/tonne (au 1^{er} trimestre 2026) et 86,50 € HT/tonne (les trimestres 2 à 4 en 2026).

4. Pour l'activité "Traitement des encombrants" :

Depuis le 1^{er} septembre 2026, les encombrants sont réceptionnés et triés à Giberville par la société COVED, pour extraire une fraction de valorisation matière. Les refus non valorisables sont transportés en Seine Maritime pour être enfouis sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) ou valoriser en combustible dans les cimenteries.

La contribution des groupements était fixée à 205 € HT/tonne d'encombrants en 2026 (TGAP de 69 € la tonne comprise).

Il est proposé d'envisager une contribution 2027 à 176 € HT/tonne (TGAP de 73 € la tonne comprise, à confirmer lors du vote du BP 2027).

En investissement :

Cette section comportera essentiellement, en dépenses les prévisions suivantes :

- L'amortissement du capital des emprunts du Syndicat pour notamment les travaux de modernisation des fours et chaudières de 2008/2009 ;
- Des frais informatiques relatifs aux logiciels pour 6 000 € ;
- Une enveloppe de 250 00€ pour anticiper certains travaux ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026



- Des frais d'étude concernant la création d'une 3^{ème} ligne d'incinération à l'UVE : 1 600 000 € (pour mémoire, le SEROC participe à hauteur de 50% des frais de préfinancement et d'annuité d'emprunt) et les avances aux entreprises du process industriel pour un montant de 10 000 000€ ;
- Des frais relatifs aux travaux du futur quai de Transfert à Herminal-les-Vaux pour 4 166 000 € ;
- Des remboursements du capital des emprunts à hauteur de 1 465 000 €.
- Le recours à l'emprunt à hauteur de 11,6 millions pour la 3^{ème} Ligne (Etudes 2026 -2027 ainsi que les avances aux entreprises du process industriel et de 3,2 millions pour le quai de Transfert d'Hermival les Vaux. Une partie du financement de la construction du quai de transfert sera en autofinancement prioritairement, ce quai de transfert étant utilisé par le Syvedac.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1, L 5211-1 et L 5211-11 ;

Vu la présentation du document ci-annexé reprenant les éléments du DOB nécessaire à l'élaboration du Rapport d'Orientations Budgétaires ci joint.

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2027 à la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-joint ;

AUTORISE le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme



Nicolas JOYAU,
Président du SYVEDAC

A L'UNANIMITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026



DEPENSES		
FONCTIONNEMENT	DOB 2026	DOB 2027
Total Charges courantes	1 696 607	1 778 885
Total Frais financiers	308 000	361 000
Rémunération SIRAC	6 234 840	6 138 681
TGAP	1 620 000	1 810 500
Taxe installation UVE	-	232 000
Redevance utilisation du vide de four par SIRAC	- 579 336	- 630 546
Ajustement sirac (pour arrondir total)	- 31	- 3
Total Exploitation centre d'incinération	7 275 473	7 550 638
Total Autofinancement	2 879 960	2 644 677
Total Fonctionnement	12 160 040	12 335 200
INVESTISSEMENT	DOB 2026	DOB 2027
Emprunt opération rénovation des fours		
Emprunt Remboursement du capital	2 050 000	1 465 000
Amortissement subventions	42 070	37 777
Emprunt option ligne trésorerie - remboursement		-
Logiciel (REG)	14 340	6 000
Espace pédagogique	11 050,00	6 000
Autres immo corporelles mat de bureau et mobilier	500	2 100
Parc informatique	8 000	3 000
Travaux	946 500	250 000
Constataion créance 3e ligne	7 500	7 500
Autorisations de programme		
Quai de transfert Lisieux	3 984 000	4 166 000
Frais d'étude - Avances aux entreprises 3 ème ligne	1 600 000	11 600 000
Total Investissement	8 663 960	17 543 377
Total Budget Dépenses	20 824 000	29 878 577

RECETTES		
FONCTIONNEMENT	DOB 2026	DOB 2027
Redevance incinération adhérents historiques	10 332 770	10 553 230
Redevance incinération Nouveaux apporteurs (PF + VED + CSN)	1 439 600	1 366 400
Remboursement taxe foncière	73 000	67 000
Recettes loyers + SAFER (REG)	24 600	29 500
Recettes vente de chaleur	220 000	250 000
Recettes SEROC RH	28 000	27 000
Ajustement		-
Total redevance incinération	12 117 970	12 293 130
Soutiens ADEME	-	-
Intéressement SIRAC		-
Amortissement subvention	42 070	42 070
Total Fonctionnement	12 160 040	12 335 200
INVESTISSEMENT	DOB 2026	DOB 2027
Virement du fonctionnement	565 525	244 677
Amortissement des installations	2 314 435	2 298 700
Subvention Région étude 3ème ligne	200 000	200 000
Emprunt Quai transfert Lisieux	3 984 000	3 200 000
Emprunt travaux Ligne 3 UVE	1 600 000	11 600 000
Total Investissement	8 663 960	17 543 377
Total Budget Recettes	20 824 000	29 878 577

TARIF MEMBRES ENVISAGES	108,00	112,00
TTC (TVA 5,5%)	113,94	118,16
TARIF Nouveaux apporteurs PF + VED + CSN	118,00	122,00
TTC (TVA 5,5%)	124,49	128,71
Prix moyen à la tonne	107,90	118,05
incinérée = prix d'équilibre (tous au même tarif)	113,83	118,05
TTC (TVA 5,5%)		
Total Tonnage incinéré envisagé	108 000	106 500
Adhérents historiques	95 800	95 800
Nouveaux apporteurs	12 200	10 700
TGAP incinération (€/tonne)	16,00	17,00
TGAP enfouissement (€/tonne)	69,00	69,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-261402681-20261006-261006_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

Mardi 6 octobre 2026

Comité Syndical du SYVEDAC

Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2027



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Budget du SYVEDAC découpé en 4 sections distinctes :

- Section Incinération/prévention
- Section Tri
- Section Biodéchets (déchets alimentaires et résidus de jardin)
- Section Encombrants

Chaque section s'équilibre par des contributions versées par les collectivités adhérentes, sauf la section tri.

Spécificité de la section Tri : elle bénéficie de soutiens financiers importants qui permettent au SYVEDAC d'être excédentaire sur cette section et donc de reverser en année N+1 aux adhérents les excédents obtenus sur l'exercice N (entre 2 et 4M€ selon les années).

Toutefois, si cette section devenait déficitaire, les adhérents seraient contraints de verser une contribution au SYVEDAC.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur²

014-251402681-20261006-261006_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Section Incinération/prévention	Section Tri	Section Biodéchets	Section Encombrants
Coût SIRAC exploitation UVE (DSP) + TGAP + Taxe installation UVE	NORMANTRI (part fixe dont le transport, prestation de tri, traitement des refus)	Traitement des résidus de jardins	Traitement des encombrants + TGAP
Remboursement des emprunts (traitement des fumées + modernisation UVE + construction quais de transfert)	Dépenses de communication et de sensibilisation au bon geste de tri	Transfert/transport des résidus de jardin	
Dépenses prévention/économie circulaire et de communication	Charges courantes (dont le personnel)	Traitement des déchets alimentaires	
Charges courantes et frais généraux (dont le personnel, les frais d'exploitation des quais de transfert et de transport des OM)			



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

- Rappels :
 - Adhésions 2025 : Pays de Falaise et Val ès dunes
 - Adhésions 2026 : Cingal Suisse Normande (16 communes) et SMICTOM de la Bruyère (25 communes)
- Poursuite de la baisse des tonnages OM pour les adhérents au 31/12/2026
 - BP2026 : 108 000 tonnes
 - Atterrissage prévisionnel 2026 : 107 100 tonnes
 - DOB2027 : 106 500 tonnes (hypothèse -1% par rapport au BP2026)
- Projection révision prix DSP SIRAC : +2% (à ajuster en novembre 2026)
- Montants TGAP Incinération (+1€/tonne) et enfouissement (+4€/tonne)
- Taxe sur les déchets réceptionnés dans les installations de stockage ou d'incinération de déchets ménagers (+2€/tonne)



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

- Maîtrise d'œuvre et travaux :
 - pour le **quai de transfert d'Hermival les Vaux** – financement par emprunt affiché (3,2M€) à compter de juin 2027 dans l'attente du CFU 2026 pour évaluer l'autofinancement AMO et MOE
 - pour la **3^{ème} ligne UVE** – financement par emprunt (1,6M€ + 10M€ pour les avances travaux au 4T2027)
- Poursuite de l'accompagnement des groupements dans l'obligation de tri à la source des biodéchets : **prolongation des 4 maitres composteurs** en contrat de projet (sans soutien ADEME) sur 2027
- Poursuite de la mise en œuvre PLPDMA 2024/2030
(2026 : 230 k€ / Prév 2027 : 265 k€)

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

MOE : Maîtrise d'Œuvre

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 5

014-251402681-20261006-261006_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

- Qualité et quantité du tri :
 - AAP CITEO 2025 « baisse refus de tri » et « communication » (Dépenses sur 2026/2027 et soutien 70% en 2028, plafond aide 500 k€)
 - Candidature SYVEDAC à l'AAP ADEME « Agir pour réduire et valoriser les déchets assimilés en Normandie » -> Programme sur 2027/2028 pour accompagner les professionnels (Dépenses 225k€ sur 2027/2028 et soutiens sur 2028/2029 à hauteur de 50% communication/animation et 30 k€/an/ETP)

Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

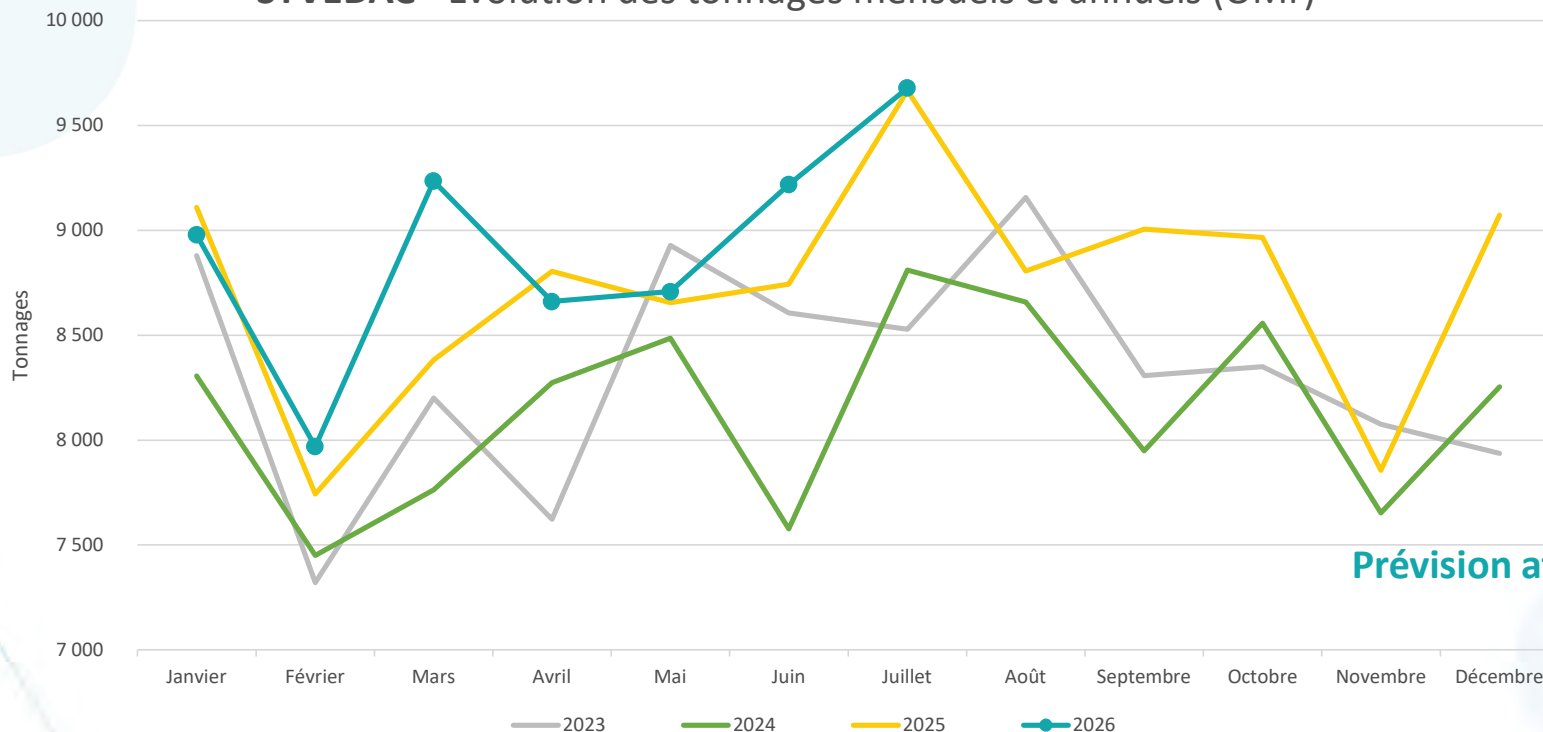
- RH :
 - 4 contrats de projet maitres composteurs (non soutenus)
 - 1 contrat projet (cat A) pour AAP ADEME (soutien ADEME)
 - 1 apprenti communication réseaux sociaux (soutien CNFPT)
 - 1 poste cat. B transformé en cat. A : contrôleur de gestion (au vu de la taille du SYVEDAC et de la complexité des missions du SYVEDAC)



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

SYVEDAC - Evolution des tonnages mensuels et annuels (OMr)



Total 2023 : 100 000 t

Total 2024 : 98 000 t

Total 2025 : 105 000 t

Adhésion PF & VED le 01/01/2025

Adhésion CSN & SMICTOM le 01/01/2026

Prévision atterrissage 2026 : 107 100 t



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

Publication : 09/10/2026



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

En **2021** - Avenant n°4 DSP
pour adhésion CALN

En **2022** – Baisse des tonnages
de -3,5% / 2021

En **2023** – Constat -6% au 1^{er}
semestre / 1^{er} semestre 2022 et
hypothèse -2% au second semestre

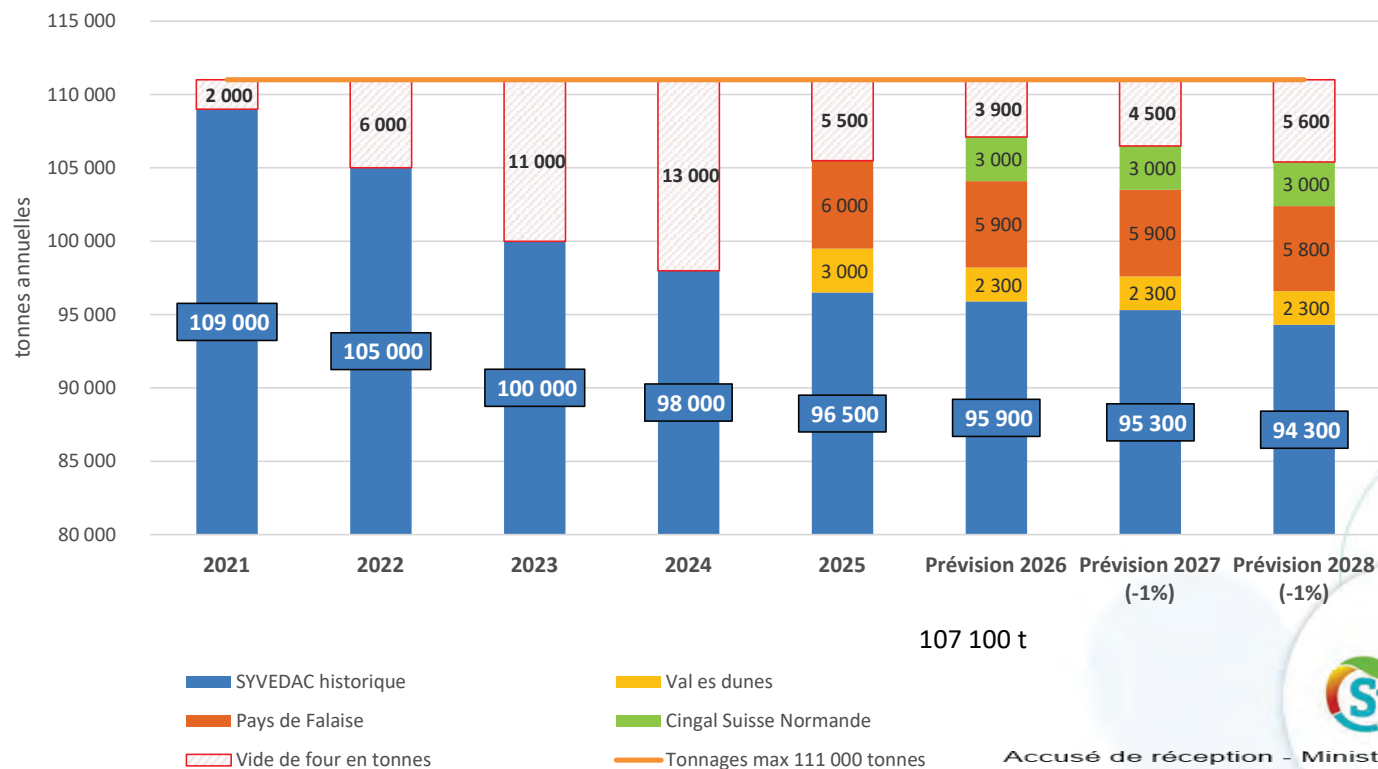
En **2024** – Atterrissage 98 000 tonnes

En **2025** – Adhésion CC Valès dunes
et Pays de Falaise

En **2026** – Adhésion CC Cingal Suisse
Normande et SMICTOM
(16 et 25 communes respectivement)

En **2027** – Périmètre SYVEDAC constant

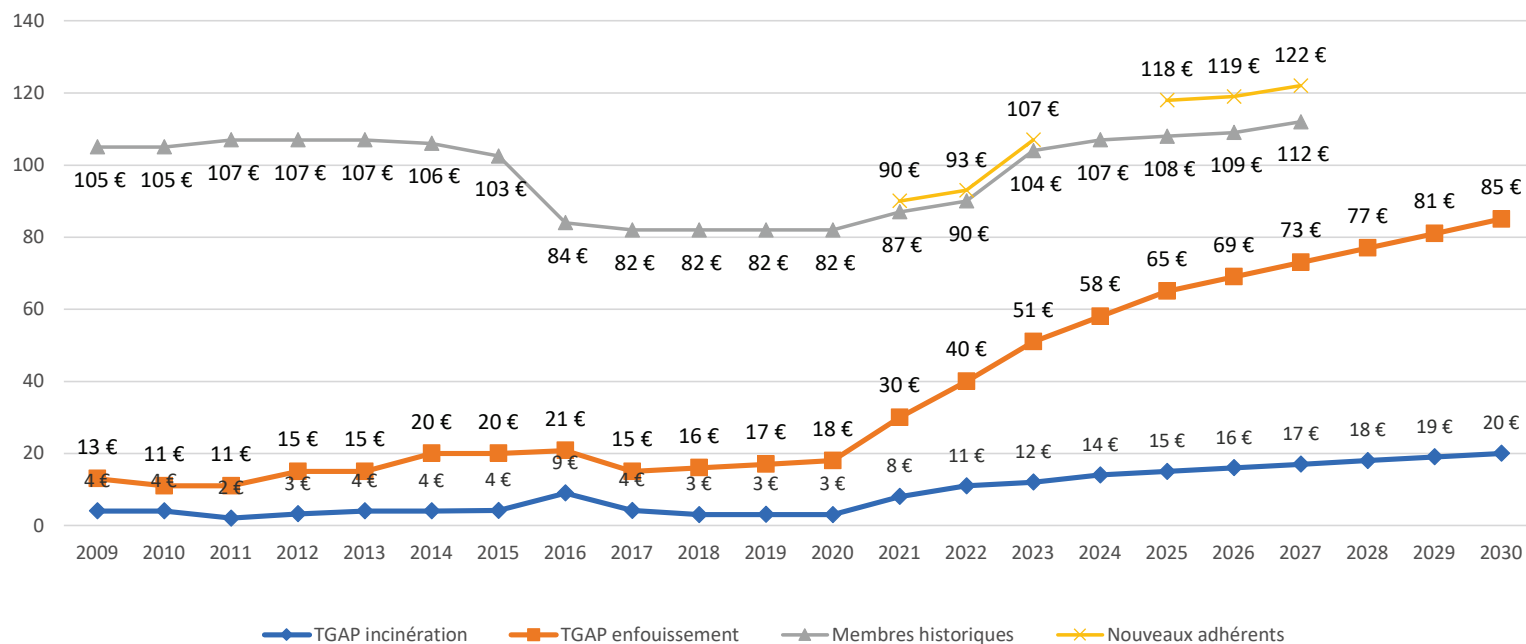
Évolution du vide de four



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Evolution TGAP déchets (€ HT / tonne)



Hausse TGAP 2027/2026 :

Enfouissement : + 4 €
(traitement encombrants)

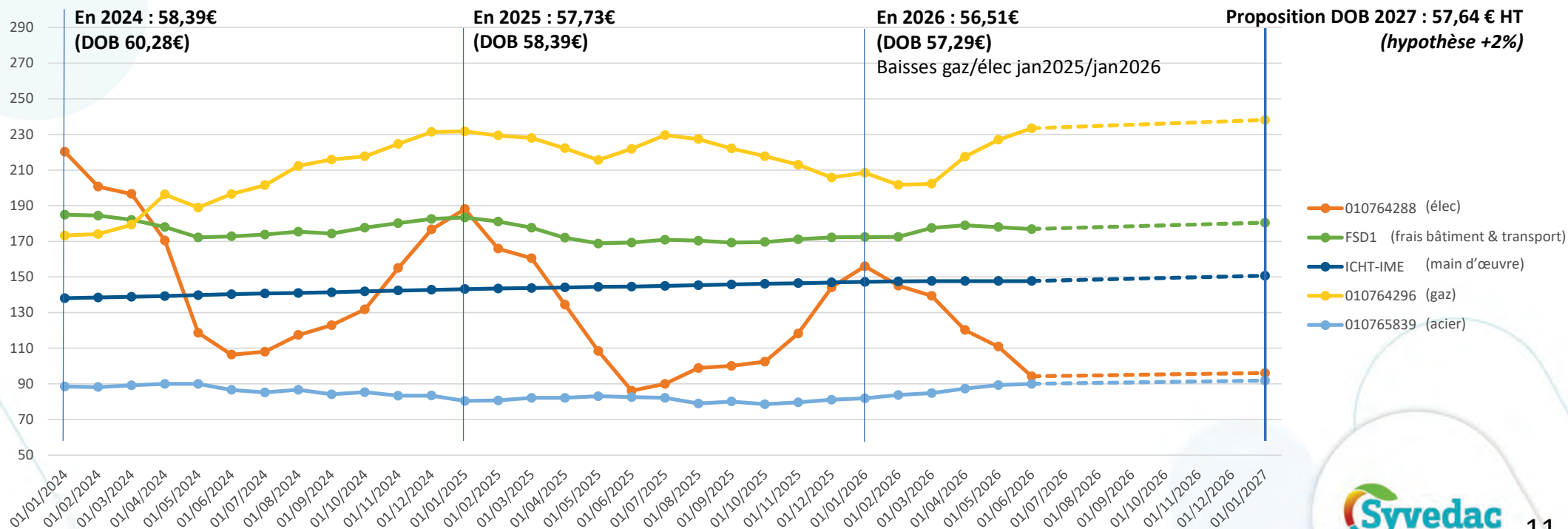
Incinération : + 1 €



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

EVOLUTION DES INDICES – REMUNERATION SIRAC



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour les ordures ménagères et la prévention

DEPENSES		
FONCTIONNEMENT	DOB 2026	DOB 2027
Total Charges courantes	1 696 607	1 778 885
Total Frais financiers	308 000	361 000
Rémunération SIRAC	6 234 840	6 138 681
TGAP	1 620 000	1 810 500
Taxe installation UVE	-	232 000
Redevance utilisation du vide de four par SIRAC	- 579 336	- 630 546
Ajustement sirac (pour arrondir total)	- 31	3
Total Exploitation centre d'incinération	7 275 473	7 550 638
Total Autofinancement	2 879 960	2 644 677

Hypothèse tonnage 2027
adhérents historiques
+ nouveaux adhérents 2025/2026 :
95 300 t
+ 11 200 t
= 106 500 tonnes

(BP2026 = 108 000 tonnes)



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour les ordures ménagères et la prévention

RECETTES		
FONCTIONNEMENT	DOB 2026	DOB 2027
Redevance incinération adhérents historiques	10 332 770	10 553 230
Redevance incinération Nouveaux apporteurs (PF + VED + CSN)	1 439 600	1 366 400
		-
Remboursement taxe foncière	73 000	67 000
Recettes loyers + SAFER (REG)	24 600	29 500
Recettes vente de chaleur	220 000	250 000
Recettes SEROC RH	28 000	27 000
Ajustement		-
Total redevance incinération	12 117 970	12 293 130
Soutiens ADEME	-	-
Intéressement SIRAC		-
Amortissement subvention	42 070	42 070
Total Fonctionnement	12 160 040	12 335 200



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour les ordures ménagères et la prévention

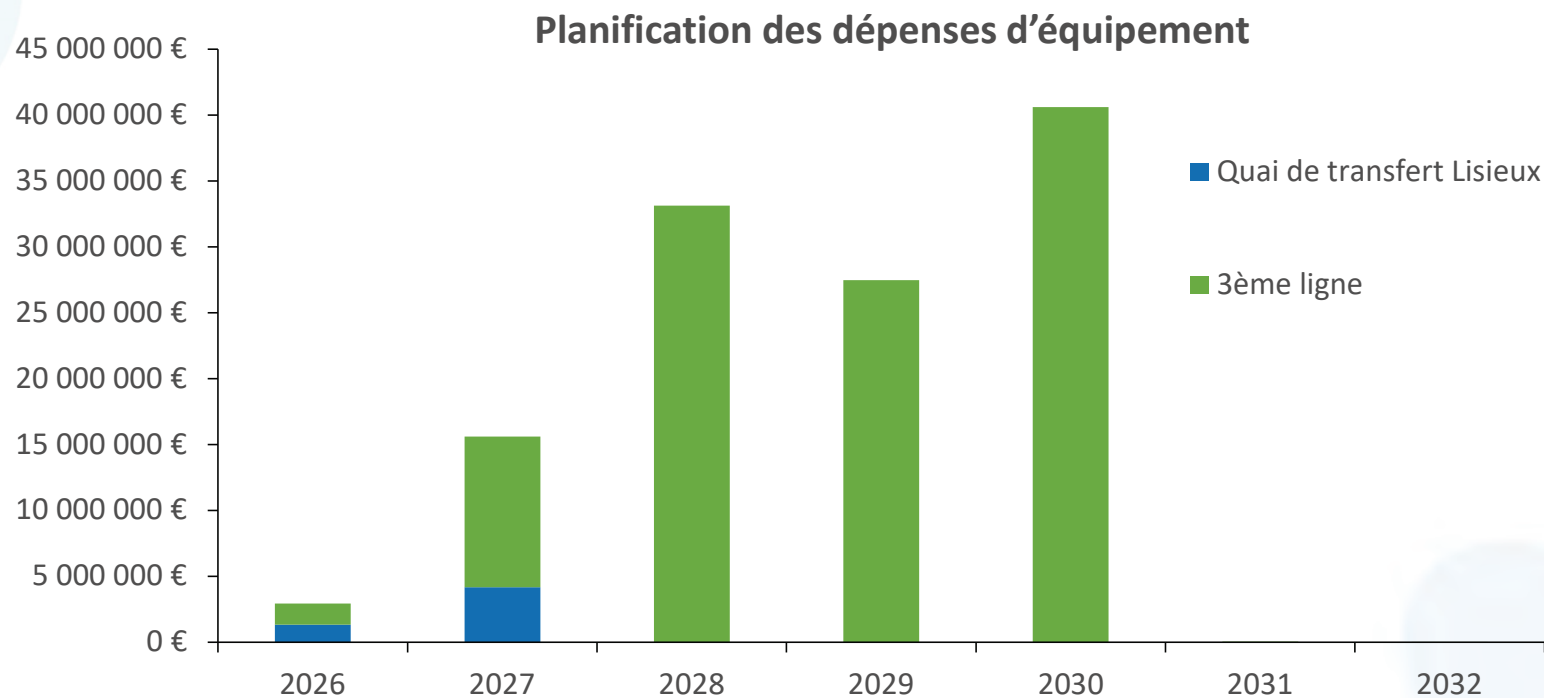
DEPENSES		
INVESTISSEMENT	DOB 2026	DOB 2027
Emprunt opération rénovation des fours		
Emprunt Remboursement du capital	2 050 000	1 465 000
Amortissement subventions	42 070	37 777
Emprunt option ligne trésorerie - remboursement		-
Logiciel (REG)	14 340	6 000
Espace pédagogique	11 050,00	6 000
Autres immo corporelles mat de bureau et mobilier	500	2 100
Parc informatique	8 000	3 000
Travaux	946 500	250 000
Constatation créance 3e ligne	7 500	7 500
Autorisations de programme		
Quai de transfert Lisieux	3 984 000	4 166 000
Frais d'étude - Avances aux entreprises 3 ème ligne	1 600 000	11 600 000
Total Investissement	8 663 960	17 543 377



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour les ordures ménagères et la prévention



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour les ordures ménagères et la prévention

RECETTES		
INVESTISSEMENT	DOB 2026	DOB 2027
Virement du fonctionnement	565 525	244 677
Amortissement des installations	2 314 435	2 298 700
Subvention Région étude 3ème ligne	200 000	200 000
Emprunt Quai transfert Lisieux	3 984 000	3 200 000
Emprunt travaux Ligne 3 UVE	1 600 000	11 600 000
Total Investissement	8 663 960	17 543 377



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour les ordures ménagères et la prévention

	DOB 2026	DOB 2027
TARIF MEMBRES ENVISAGES	108,00	112,00
TTC (TVA 5,5%)	113,94	118,16
TARIF Nouveaux apporteurs PF + VED + CSN	118,00	122,00
TTC (TVA 5,5%)	124,49	128,71
Prix moyen à la tonne incinérée = prix d'équilibre (tous au même tarif)	107,90	111,90
TTC (TVA 5,5%)	113,83	118,05
Total Tonnage incinéré envisagé	108 000	106 500
Adhérents historiques	95 800	95 300
Nouveaux apporteurs	12 200	11 200
TGAP incinération (€/tonne)	16,00	17,00
TGAP enfouissement (€/tonne)	69,00	73,00

Contribution 2026
passée à **109 € au BP2026** en raison de la hausse de TGAP

Proposition 2027
+3€/tonne
(dont 1€ de TGAP)
(dont 2€ taxe
Installation UVE)



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour les ordures ménagères et la prévention

DEPENSES		
Total Fonctionnement	12 160 040	12 335 200
Total Investissement	8 663 960	17 543 377
Total Budget Dépenses	20 824 000	29 878 577
RECETTES		
Total Fonctionnement	12 160 040	12 335 200
Total Investissement	8 663 960	17 543 377
Total Budget Recettes	20 824 000	29 878 577

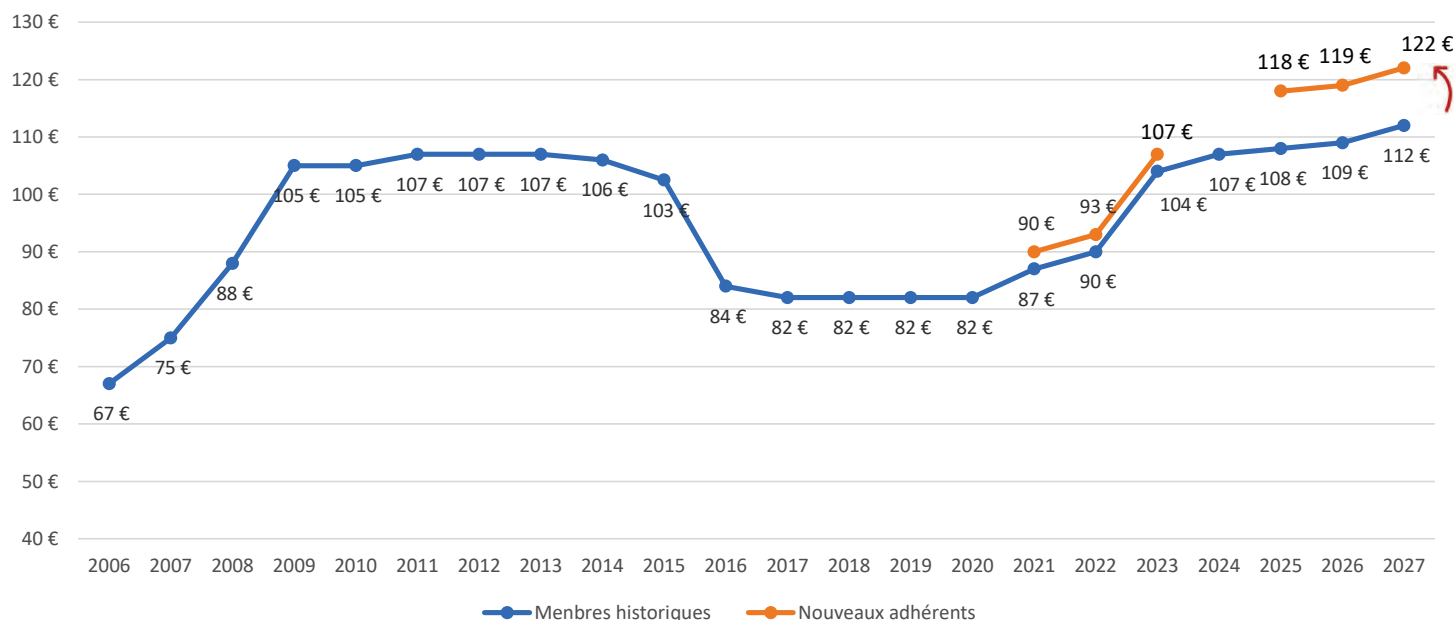


Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Contribution OM / prévention (€ HT – TGAP comprise)

Evolution de la contribution des membres "OM / prévention"



A noter :

- Contribution +10€/tonne pour les nouveaux adhérents pendant 5 ans

Prend fin en 2030 pour PF & VED

Prend fin en 2031 pour CSN & SMICTOM

2026/2027: contribution : +3€ HT/tonne



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour le tri et la valorisation

Solde du tri de l'exercice 2026 (reversé en 2027)

Les recettes matières et soutiens CITEO seront supérieurs aux dépenses

→ Reversement d'un solde 2026 auprès des groupements
(tendance à confirmer selon l'évolution des cours de matériaux d'ici fin 2026)

Pour mémoire : solde du tri 2025 reversé aux groupements en 2026 estimé à 4M€

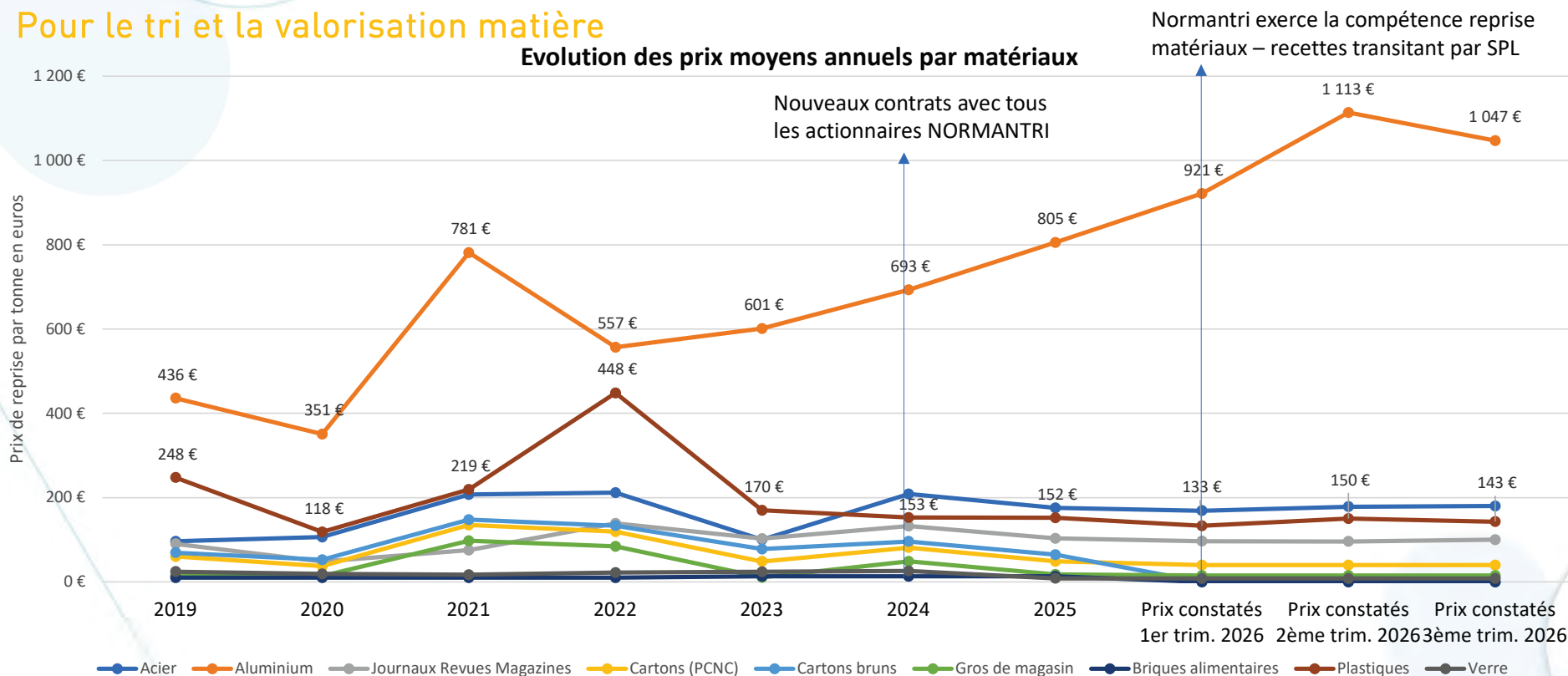


Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour le tri et la valorisation matière

Evolution des prix moyens annuels par matériaux



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour le tri et la valorisation

TYPLOGIE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prix constatés 1er trim. 2026	Prix constatés 2ème trim. 2026	Prix constatés 3ème trim. 2026
Acier	96 €	106 €	207 €	212 €	100 €	208 €	176 €	169 €	178 €	180 €
Aluminium	436 €	351 €	781 €	557 €	601 €	693 €	805 €	921 €	1 113 €	1 047 €
Journaux Revues Magazines	90 €	48 €	75 €	139 €	103 €	132 €	103 €	97 €	96 €	100 €
Cartons (PCNC)	60 €	37 €	135 €	119 €	48 €	81 €	49 €	40 €	40 €	40 €
Cartons bruns	69 €	53 €	148 €	133 €	78 €	96 €	65 €	- €	- €	- €
Gros de magasin	15 €	14 €	97 €	84 €	11 €	49 €	18 €	15 €	15 €	15 €
Briques alimentaires	10 €	10 €	10 €	10 €	13 €	13 €	13 €	- €	- €	- €
Plastiques	248 €	118 €	219 €	448 €	170 €	153 €	152 €	133 €	150 €	143 €
Verre	24 €	19 €	17 €	22 €	24 €	26 €	9 €	8 €	8 €	8 €

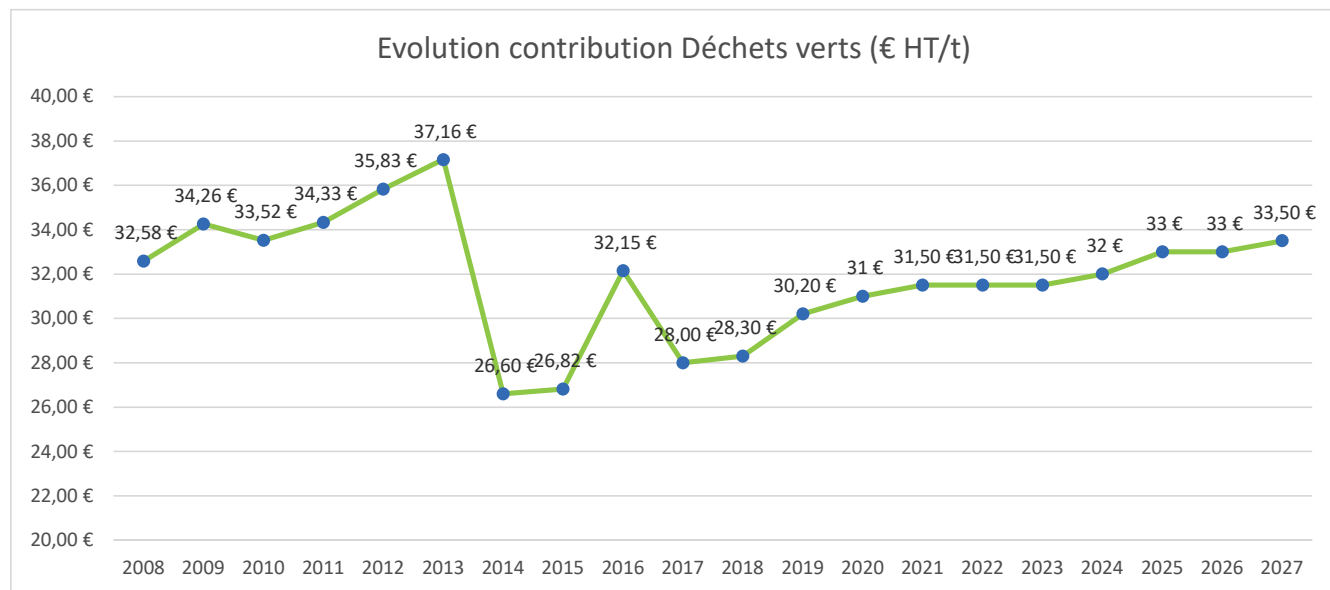


Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour le traitement des résidus de jardin (déchets verts)

	Montant € HT/tonne
2018	28,30
2019	30,20
2020	31,00
2021	31,50
2022	31,50
2023	32,00
2024	32,00
2025	33,00
2026	33,00
2027 (à confirmer lors du vote BP)	33,50



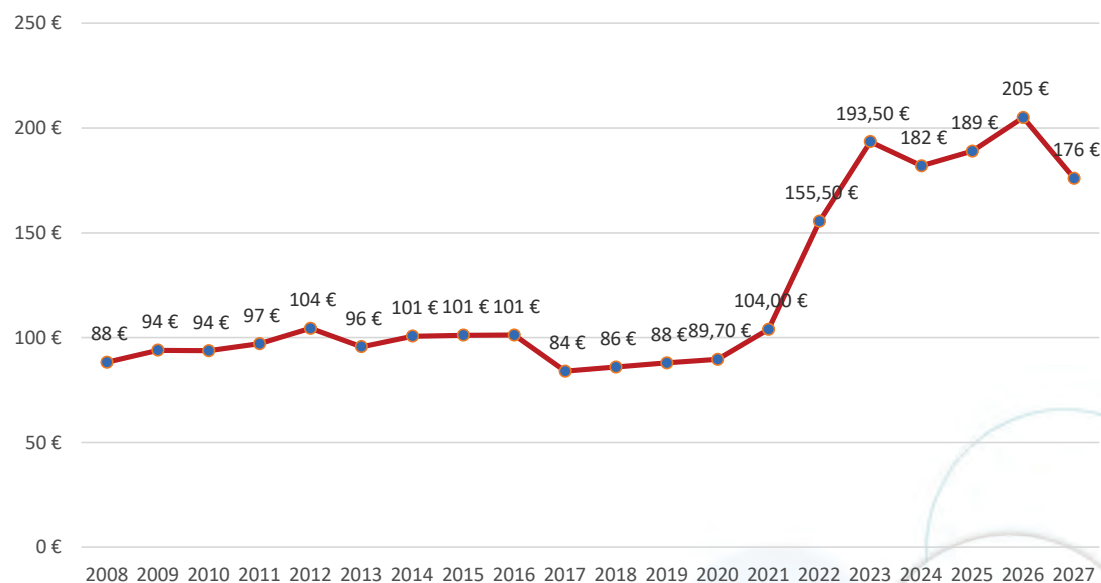
Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour le traitement des encombrants

	Montant hors TGAP € HT/tonne	TGAP € HT/tonne	Contribution € HT/tonne
2018	70,00	16,00	86,00
2019	71,00	17,00	88,00
2020	89,70	18,00	89,70
2021	74,00 108,00	30,00 30,00	1T : 104,00 Puis : 138,00
2022	115,50	40,00	155,50
2023	142,50	51,00	193,50
2024	124,00	58,00	182,00
2025	124,00	65,00	189,00
2026	136,00	69,00	205,00
Prévision 2027 (à confirmer lors du vote BP)	103,00	73,00	176,00

Evolution contribution Encombrants (€ HT/t)

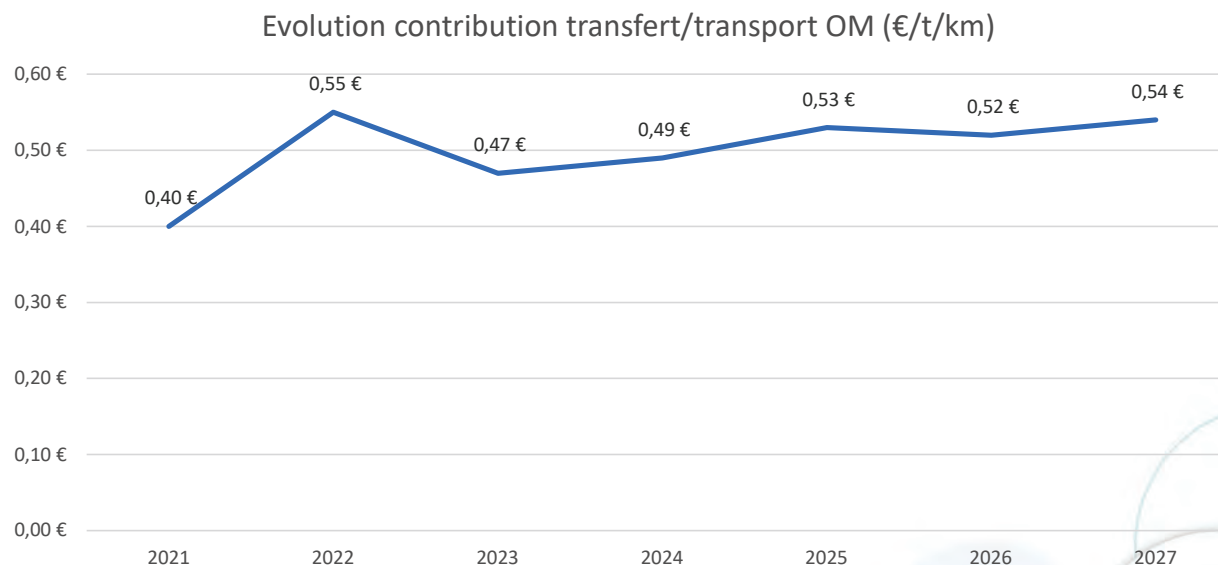


Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour le transfert/transport OM (quais de transfert pour NCPA, CALN, PF)

	Contribution € HT/tonne/km
2021	0,40
2022	0,55
2023	0,47
2024	0,49
2025	0,53 Intégration des frais de fonctionnement QT Périers
2026	0,52
Prévision 2027 (à confirmer lors du vote BP)	0,54



Pour mémoire : régularisation des montants en année N+1 auprès des adhérents CALN, NCPA, PF

-> proposition de supprimer cette régularisation pour le BP2027



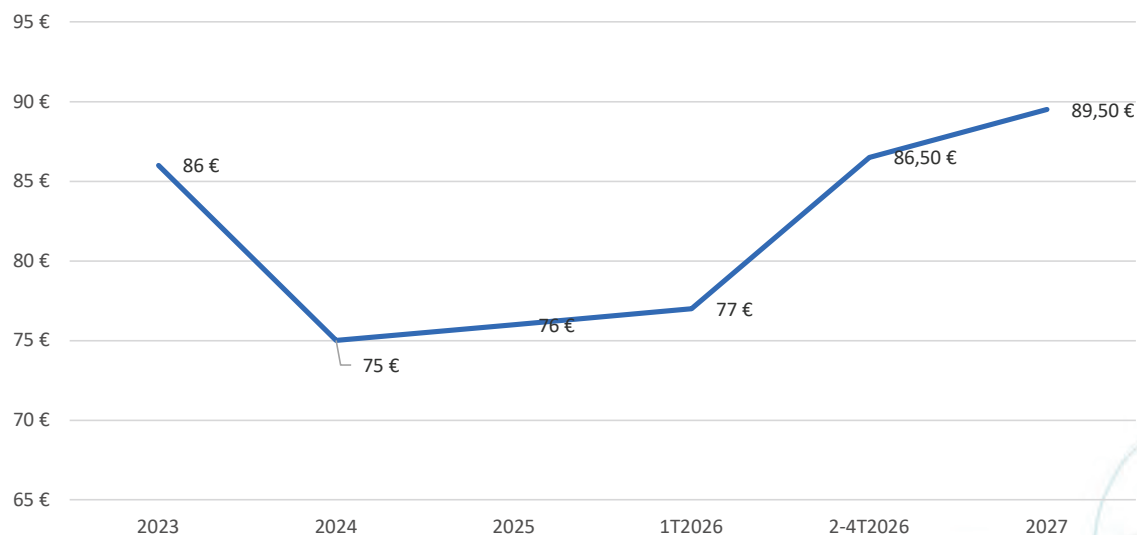
Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

Pour les déchets alimentaires

	Contribution € HT/tonne
2023	86,00
2024	75,00
2025	76,00
1T 2026	77,00
2-4T2026	86,50
Proposition DOB2027 (à confirmer au vote du BP2027)	89,50

Evolution contribution Déchets alimentaires (€ HT/t)



Nouveau marché

Tarif avril 2026 : 87,45 € HT

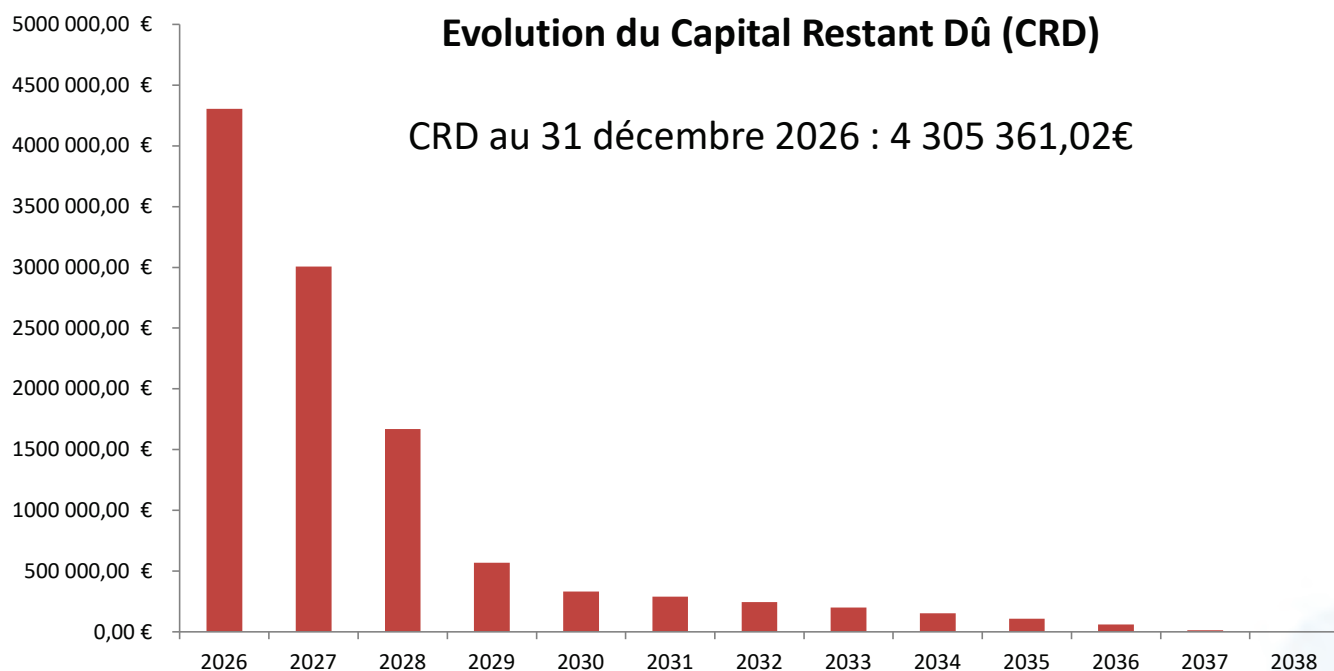
Perspective contribution 2027 : + 2%, soit 89,50 € HT



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

a) Analyse de l'encours actuel de la dette au 31 décembre 2026

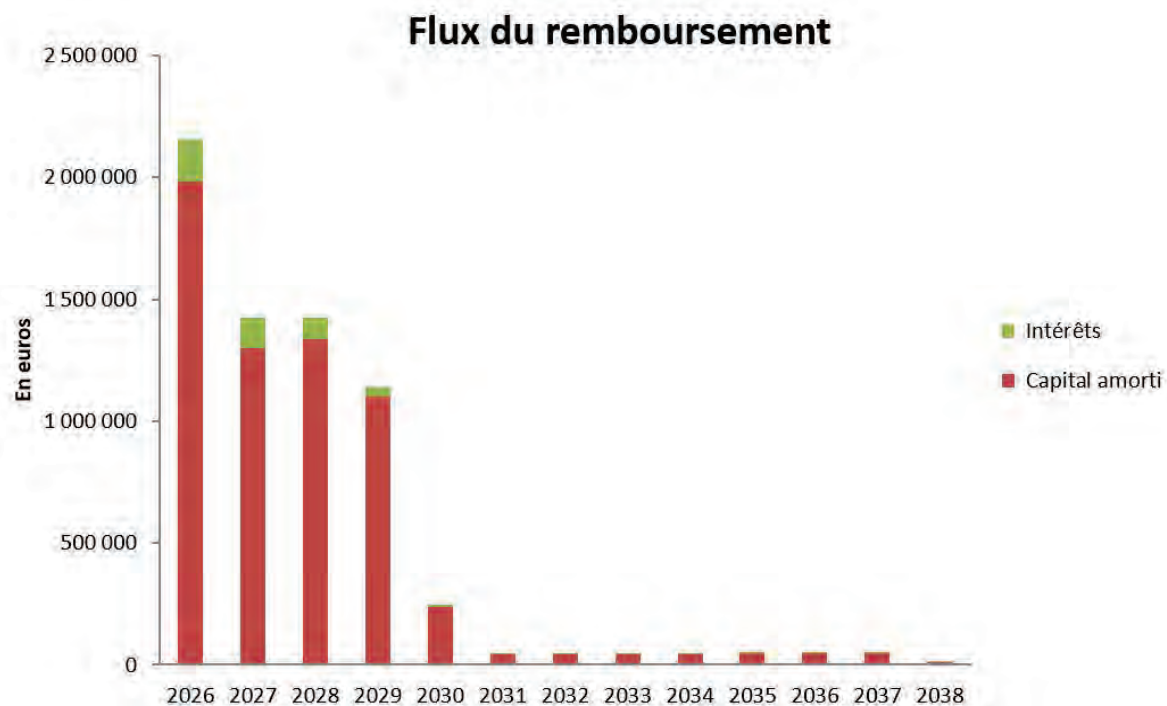


Le profil d'extinction de la dette du SYVEDAC reste sain et équilibré comme l'atteste le graphe ci-dessus. L'encours de dette projeté au 31 décembre 2026 s'élèverait à 4,31 M€, contre 6,29 M€ au 31 décembre 2025.



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires



Au 31 décembre 2026, le SYVEDAC aura remboursé 1,986 M€ de capital au titre de l'exercice écoulé et son encours de dette s'élèvera à 4,31M€. Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2026 atteindrait 3,14 %.



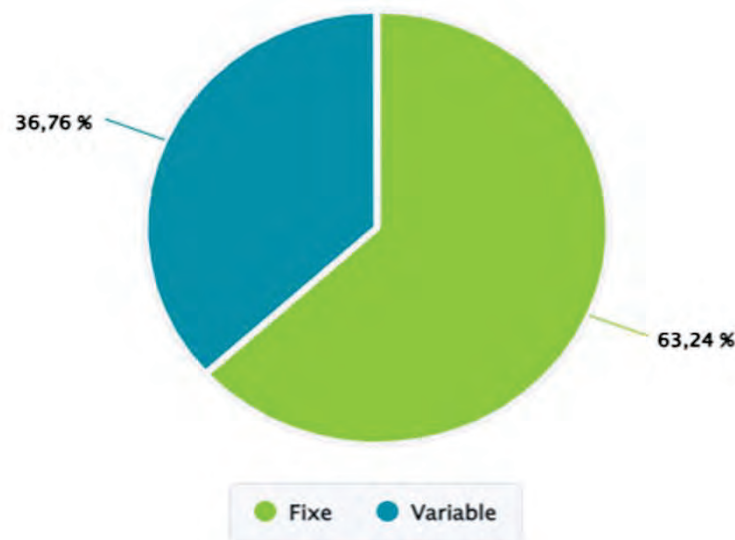
Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

b) La répartition de l'encours actuel

Au 31/12/2026, la dette sera positionnée à 63,24 % à taux fixe et à 36,76 % à taux variable/révisable.

La répartition de l'encours est le résultat des choix historiques du SYVEDAC.



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

c) La diversification de l'encours

Le SYVEDAC souhaite mobiliser un emprunt de 3,2 M€ en 2026 pour financer les études du projet de la 3ème ligne UVE, avec un premier encaissement de 1,6M€ en fin d'année 2026 et un deuxième de 1,6M€ au cours de l'année 2027.

Il est également envisagé de souscrire un deuxième emprunt, pour le même projet, à hauteur de 10M€ avec un encaissement prévu au dernier trimestre de l'année 2027 afin de financer les avances accordées sur les marchés de travaux.

Concernant les travaux du quai de transfert, le SYVEDAC désire emprunter une enveloppe de 3,2M€ au milieu de l'année 2027 pour amortir ces travaux.

Au 31 décembre 2026, 4 établissements bancaires détiennent chacun entre 14,73% et 38,04% de la dette du SYVEDAC.



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

d) La gestion des risques

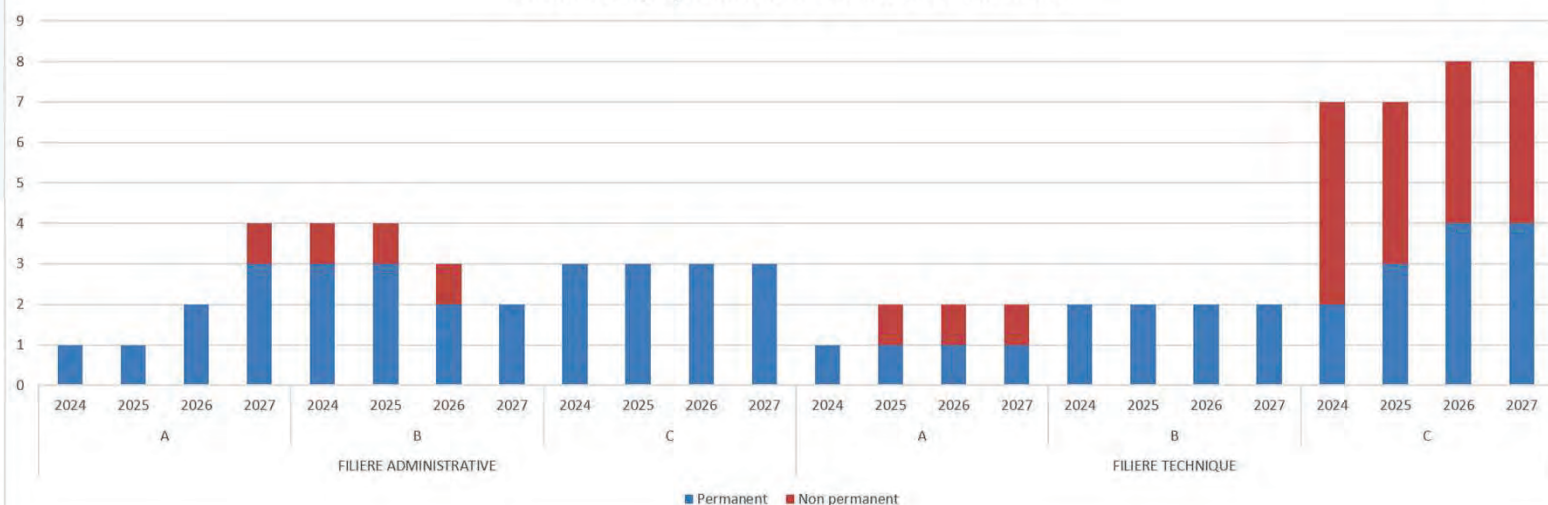
L'exposition de la dette du SYVEDAC présente un profil sécurisé puisque l'encours dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente 100% de l'encours total.

La typologie Gissler permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué) juge de la volatilité des indexations et la structure de l'emprunt classé de A à F mesure l'effet de levier (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier).

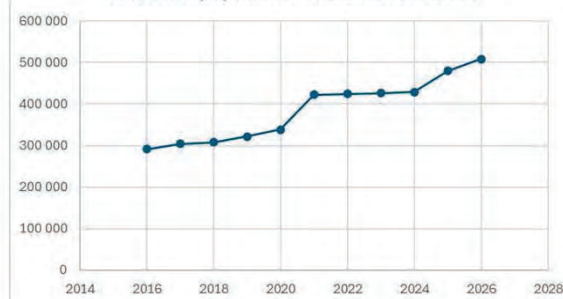
Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires Ressources Humaines

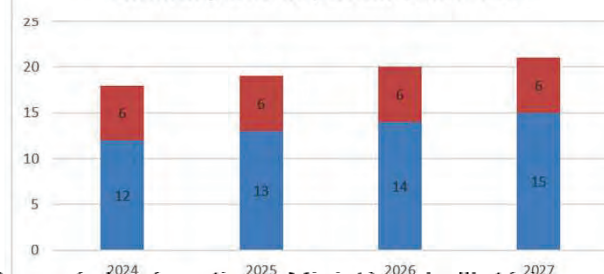
Evolutions et projection Effectifs du SYNDICAT 2024-2027



Evolution population INSEE : du SYVEDAC



Evolution globale du personnel 2024 - 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20261006-261006_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

Publication : 09/10/2026



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires Ressources Humaines

BP 2026	ATTERRISSAGE AU 31/12/2026	BP 2027	Evolution BP2026-2027
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
9 000,00 €	7 000,00 €	9 000,00 €	0,00%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS			
973 100,00 €	904 574,55 €	1 041 421,52 €	7,02%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
84 310,00 €	75 535,23 €	79 413,48 €	-5,81%
ELUS ET PERSONNEL			
1 066 410,00 €	987 109,78 €	1 129 835,00 €	5,95%

Montants à réajuster pour le vote du
BP2027 le 1^{er} décembre 2026



IV

Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires Ressources Humaines

Cette augmentation peut être expliquée par :

1. La prise en compte en année complète
 - 4 contrats de projet de maitres composteurs
 - Directrice Adjointe
 - Passage de B à A (contrôleur de gestion)
 - Création d'un poste de A contrat de projet (Subventionné ADEME)
2. Les évolutions réglementaires exogènes :
 - évolution de carrière des agents,
 - +1 % SMIC,
 - +3 points CNRACL
3. La poursuite des mesures volontaristes du Syndicat :
 - La revalorisation du RIFSEEP
 - La monétisation des CET
 - La monétisation possible des heures supplémentaires de weekends



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

DOB 2027 - Synthèse des orientations

1. Population et périmètre

- Intégration des nouveaux adhérents finalisée :
 - Pays de Falaise et Val ès Dunes (2025)
 - Cingal Suisse Normande et SMICTOM de la Bruyère (2026)
- Périmètre stabilisé en 2027.
- Renforcement de la solidarité territoriale à l'échelle du SYVEDAC.

2. Tonnages

- Poursuite de la baisse des Ordures Ménagères Résiduelles.
- Atterrissage 2026 estimé à 107 100 t.
- Hypothèse DOB 2027 : 106 500 t (-1 % par rapport au BP 2026).
- Objectif confirmé : prévention, tri et réduction des déchets résiduels.



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

DOB 2027 - Synthèse des orientations

3. Contributions 2027

OM / Prévention

- Proposition : 112 €HT/t pour les adhérents historiques (+3 €/t dont +1 € de TGAP dont +2€/t Taxe Installation UVE).
- Nouveaux adhérents : majoration de 10 €/t maintenue.

Déchets verts

- Contribution proposée : 33,50 HT €/t (+0,50 €/t vs 2026).

Déchets alimentaires

- Contribution proposée : 89,50 €/t HT (+2 % soit +3€/t vs 2026).

Encombrants

- Contribution prévisionnelle : 176 € HT/t (soit – 29 €/t vs 2026 malgré la hausse continue de la TGAP.)



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

DOB 2027 - Synthèse des orientations

4. Effectifs et investissements/projets

RH

- Maintien des 4 maîtres composteurs.
- Création d'un poste de catégorie A lié à l'AAP ADEME.
- Transformation du poste de contrôleur de gestion de B vers A.

Investissements et projets structurants

- Quai de transfert d'Hermival-les-Vaux (autofinancement privilégié + emprunt).
- Projet de 3ème ligne UVE (emprunt).
- Poursuite du PLPDMA et accompagnement du tri à la source des biodéchets.



Gestion financière du Syndicat

18. Finances – Exercice 2027 – Débat d'Orientations Budgétaires

DOB 2027 - Synthèse des orientations

Le DOB 2027 s'inscrit dans une logique de :

- maîtrise des coûts,
 - poursuite de la réduction des tonnages ,
 - préparation des investissements structurants du SYVEDAC,
- dans un contexte de hausse continue de la fiscalité déchets (TGAP) et d'évolution des exigences environnementales.

